

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Petite enfance – Création de la commission d'admission unique et approbation du règlement des inscriptions et admissions dans les crèches municipales.

La Ville de Bayonne gère trois établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches quai Chaho, Pyrène et Saint-Esprit) au cœur de son action en faveur de la petite enfance. Ces structures proposent un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, en fonction du besoin de garde exprimé par les familles et suivant leurs places disponibles. Elles veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement, notamment dans le cadre d'un projet d'établissement.

Par anticipation sur la présentation et la mise en œuvre de son schéma directeur de la petite enfance prévu en 2016, la Ville a souhaité faire évoluer les modalités d'attributions des places en crèche avec la volonté de respecter trois impératifs :

- l'équité ;
- la mixité sociale et l'intégration multiculturelle ;

- une meilleure connaissance par les habitants de la commune des critères et des règles selon lesquelles les admissions pourront être prononcées.

Pour ce faire, il convient de créer, dans un premier temps, une commission d'admission unique aux trois crèches municipales avec pour objectif, à terme, l'instauration à l'échelle de la commune d'un guichet unique pour les inscriptions et les admissions en crèche.

Il est proposé que la commission d'admission unique soit composée de la manière suivante :

- Madame la conseillère municipale déléguée à la petite enfance, à l'espace socioculturel municipal et aux maisons de la vie citoyenne, qui assurera la présidence de la commission,
- Madame l'adjointe au maire déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux familles,
- un conseiller municipal de la majorité municipale,
- deux conseillers municipaux représentant les oppositions municipales,
- les trois directrices de crèches,
- le représentant des parents désigné parmi ceux siégeant au conseil inter-crèches,
- l'animatrice du relais assistantes maternelles.

Les membres de la commission seront assistés des représentants de l'administration municipale chargés de l'instruction des demandes.

L'étude des dossiers et l'attribution des places se feront de façon collégiale sur la base de critères liés à la situation familiale, sociale et professionnelle des familles.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la création de la commission d'admission unique telle que définie précédemment ;
- de désigner Madame Christine Lauqué, Monsieur Alain Duzert et Monsieur Jean-Claude Iriart en tant que membres de ladite commission ;
- de valider les critères d'attribution des places tels que fixés dans le règlement des inscriptions et admissions joint en annexe ;
- d'approuver le règlement intérieur de chacune des crèches municipales, prenant en compte ces nouvelles dispositions.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.